

annexe N°2 à la délibération N° 38 /2018 DU 07 JUIN 2018

EAU BRUTE 4 éléments facturables

TARIFS SUIVANT DELIBERATION N°7 du 23 FEVR 2011 --

ACTUALISES PAR DELIBERATIONS du 19 NOV.2013, du 24 NOV.2014, du 22 FEV. 2016 et du 26 JUIN 2017

1. INVESTISSEMENT :

A la souscription du contrat /// Au titre de l'investissement :	TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	
a) Création branchement lors du développement réseau (TVA à 20%) :	<u>H.T.</u>	<u>H.T.</u>	<u>H.T.</u>	<u>H.T.</u>	<u>H.T.</u>	
- Branchement individuel *	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	Tarif inchangé
- Branchement jumelé 1+1 * (l'un)	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	Tarif inchangé
b) Branchement jumelé avec branchement individuel existant	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	1 080,00 €	Tarif inchangé
c) Création branchement nouveau hors développement réseau : individuel ou jumelé (TVA à 20 %) (sur devis + forfait de participation à l'investissement de 300 €HT)	sur devis	sur devis	devis travaux + forfait de 300 € HT	devis travaux + forfait de 300 € HT	devis travaux + forfait de 300 € HT	Tarif inchangé

• * Fractionnement possible -- voir chapitre 2.6.2 du règlement

➤ Payable dès la signature des contrats : Engagement des travaux et Abonnement individuel.

2. ABONNEMENT (RD), REDEVANCE VOLUME (RV) ET AUTRES TAXES:

A Contrat MicrEau (pour moins de 7m3/an)	TARIF 2014	TARIF 2015	TARIF 2016	TARIF 2017	TARIF 2018	
1 Frais de dossier à l'ouverture	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	Tarif inchangé
2 Redevance annuelle de débit RD = par m3/h souscrit	36,75HT	37,50 € H.T	37,50 € H.T	37,50 € H.T	37,50 € H.T	Tarif inchangé
3 Redevance de volume RV = par m3 distribué : si conso < à 70 m3	0,72* € HT	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	Tarif inchangé
4 Redevance de volume RV = par m3 distribué : pour conso au-delà de 70 m3	1,20*€ H T	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	1,25€ H.T(*)	Tarif inchangé
B Contrat de BASE						Tarif inchangé
1 Frais de dossier à l'ouverture	35,00€ HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	35,00 € HT	Tarif inchangé
2 Redevance annuelle de débit RD = m3/h souscrit	63,00 HT	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	65,00 € H.T.	Tarif inchangé
3 Redevance de volume RV = par m3 distribué :	0,72 HT	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	0,75€ H.T (*)	Tarif inchangé

(*) Il convient d'ajouter à ce prix la taxe Agence de l'Eau et la taxe Voies Navigables de France au taux applicable en vigueur lors établissement des documents

La Redevance d'Abonnement de débit (RD) est proportionnelle à la puissance souscrite exprimée en m3/heure, soit en général 2 m3 pour les particuliers

➤ La première Redevance d'Abonnement (RD) est exigible dès la signature du contrat, puis à partir du 15 décembre de chaque année civile.

3. PRECISION CONSOMMATION (RV) ET ABONNEMENT

La Redevance Volume (RV) correspond au volume distribué au compteur en m3 multiplié par prix du m3.

Sont applicables également sur le Volume distribué (RV) en m3 deux

Ainsi il convient d'ajouter à ce prix : 1°/ la taxe Agence de l'Eau

2°/ la taxe Voies Navigables de France dont le montant 2015 s'élevait à 0,0082 € TTC par m3

4. FACTURATION :

La Redevance de Volume (RV) est exigible à compter du 15 NOVEMBRE, en fin d'année après relevé.

La redevance débit (RD) est exigible par avance à la même date

ST-DIONISY, le 09/06/2018

Le Maire Michel GABACH



Michel Gabach

